

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DU 4 JUN 2020**

Le Président en activité accueille le nouveau conseil de communauté, soit 46 conseillers et conseillères communautaires issus des 16 Communes membres de la Communauté de communes. Il procède à l'appel de chacun des membres et installe l'assemblée délibérante :

<b>Commune</b>	<b>Conseiller (ordre alphabétique par Commune)</b>
Cérans-Foulletourte 5 conseillers	Mr Charlie Mèche / Mme Edith Ménage / Mme Elisabeth Moussay / Mme Céline Pasquier-Martin / Mr Roger Pierrieau
Chemiré le Gaudin 2 conseillers	Mr Mickaël Després / Mr Michel Pavard
Etival lès le Mans 3 conseillers	Mr Bruno Corbin / Mr Emmanuel Franco / Mme Marie Paule Quéant
Fercé sur Sarthe 1 conseiller	Mr Philippe Bergues Suppléante : Mme Marion Le Blay
Fillé sur Sarthe 2 conseillers	Mr Luc-Marie Faburel / Mme Brigitte Surut
Guécélard 5 conseillers	Mme Nathalie Corbin / Mme Souad El Irari / Mr Yannick Heulin / Mr Thierry Panetier / Mr Alain Viot
Louplande 2 conseillers	Mme Claudette Garnier / Mr Noël Tellier
Malicorne sur Sarthe 3 conseillers	Mme Ferrand Véronique / Mr Xavier Mazerat / Mme Carole Roger
Mézeray 3 conseillers	Mme Véronique Bourneuf-Courtabessis / Mr Jacky Chalumeau / / Mr Hervé Fontaineau
Parigné le Pôlin 2 conseillers	Mme Stéphanie Bayer / Mr Joël Leproux
Roézé sur Sarthe 4 conseillers	Mr François Garnier / Mme Fabienne Schmitt / Mr Jacques Sigust / Mme Catherine Taureau
Saint Jean du Bois 1 conseiller	Mr Jean Paul Boisard Suppléante : Mme Béatrice Lévêque
Souigné Flacé 1 conseiller	Mr Luc Bourmault Suppléante : Mme Sonia Trémoureux
Spay 4 conseillers	Mr Jean Yves Avignon / Mme Katia Hardouin / Mr Loïc Jarrossay / Mme Karine Lebatteux
La Suze sur Sarthe 6 conseillers	Mr Emmanuel D'Aillières / Mme Maïthé Aline / Mr Pascal Breton / Mme Sabrina Breton / Mr Jean Marc Coyeaud / Mme Delphine Delahaye
Voivres lès le Mans 2 conseillers	Mme Martine Couet / Mr Fabien Lecerf

Soit 20 femmes et 26 hommes.

Soit 24 nouveaux conseillers communautaires.

Monsieur Avignon, Maire de la Commune de Spay, souhaite la bienvenue à l'assemblée et regrette les conditions d'organisation du conseil de communauté liées à la pandémie du Covid-19. Il évoque l'application du protocole sanitaire et l'impossibilité d'organiser un pot de l'amitié à l'issue de la séance. Il espère accueillir dans de meilleures conditions le conseil de communauté lors d'une prochaine séance. Ensuite, il présente brièvement sa Commune et les atouts de celle-ci.

Suite à l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du nouveau Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge Monsieur Roger Pierrieau.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Jean-Yves Avignon.

Pour constituer le bureau de vote, le conseil de communauté a choisi Mme Sabrina Breton et M. Fabien Lecerf comme assesseurs.

Date de Convocation  
29/05/20

L'an Deux Mille Vingt  
**Le 04 juin, à 20 H 30**  
à Spay

Le conseil de communauté, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur PIERRIEAU, conseiller communautaire le plus âgé, pour l'élection du Président.

Nombre de Conseillers

En exercice : **46**  
Présents : 45  
Votants : 46

**Etaient présents :**

M<sup>mes</sup> ALINE, BAYER, BOURNEUF COURTABESSIS, BRETON, CORBIN, COUET, DELAHAYE, EL IRARI, FERRAND, GARNIER, HARDOUIN, LEBATTEUX, MENAGE, MOUSSAY, ~~PASQUIER-MARTIN~~, QUEANT, ROGER, SCHMITT, SURUT, TAUREAU.

MM. D'AILLIERES, AVIGNON, BERGUES, BOISARD, BOURMAULT, BRETON, CHALUMEAU, CORBIN, COYEAUD, DESPRES, FABUREL, FONTAINEAU, FRANCO, GARNIER, JARROSSAY, HEULIN, LECERF, LEPROUX, MAZERAT, MECHE, PANETIER, PAVARD, SIGUST, TELLIER, VIOT,

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient excusés :** M<sup>me</sup> PASQUIER-MARTIN qui donne pouvoir à M<sup>me</sup> MOUSSAY.

**Secrétaire de séance :** M. AVIGNON Jean-Yves

**Etaient également présents :** Mme LEFEUVRE Florence, Directrice Générale des Services, Mr VERNASSIERE Mickaël, Directeur Général Adjoint et Mme LANCIEN Delphine, Rédactrice.

**OBJET : Election du Président**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-9,

L'élection du Président est réalisée au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>e</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Monsieur Pierrieau demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats au poste de Président.

- Monsieur Emmanuel FRANCO, conseiller communautaire de la Commune d'Etival lès le Mans, déclare être candidat à la présidence.
- Monsieur Luc-Marie FABUREL, conseiller communautaire de la Commune de Fillé sur Sarthe, déclare être candidat à la présidence.

Monsieur Faburel prend la parole :

*« Les élections municipales viennent de se terminer dans des conditions particulières, qu'il nous faut malgré tout, restructurer l'institution communautaire en élisant des représentants nouvellement élus, pour administrer les services sur notre territoire intercommunal.*

*L'élection de la nouvelle gouvernance me semble donc importante.*

*Constatant la seule candidature du président sortant à cette fonction, je choisis d'intervenir ce soir devant vous, afin de vous confirmer d'une part, que je n'étais pas dupe sur les intentions inavouées de cette candidature, et d'autre part, de ma volonté de participer activement à cette structure communautaire.*

*Aussi, nouvellement élu à Fillé pour la première fois sur le territoire du Val de Sarthe, je peux me permettre de vous confirmer une expérience de 27 ans de présence communautaire sur une autre partie du département sarthois avec 52 communes et une fusion de 3 CDC...*

*Fort de cette légitimité issue du suffrage universel et de ces années d'expériences acquises au service de l'intérêt général, je vous propose de les mettre aux services de nos concitoyens(nes) du Val de Sarthe, en vous annonçant ma candidature à cette présidence.*

*Mais une présidence pour quoi faire ? Me direz-vous.*

*Lors de notre rencontre des maires de la semaine dernière sur la nouvelle gouvernance, qui me paraissait être une initiative intéressante, celle-ci a finalement été à mon sens, détournée de son objectif principal à savoir « Une nouvelle gouvernance dans la transparence ». En effet, seuls quelques élus communautaires privilégiés ont été approchés par le président sortant pour constituer son exécutif. Le manque de volonté de consulter l'ensemble des élus communautaires pour connaître leurs*

*intentions et leurs choix, prouve s'il en est, une intention manifeste de constituer en catimini un exécutif.*

*La confiance et la transparence envers tous les élus, me semble être le ciment d'un bon fonctionnement de cette CDC.*

*J'ose espérer, que cette structure n'est pas la « chasse gardée » de quelques-uns, mais au contraire, un outil au service du développement harmonieux de notre territoire pour le bien-être de nos concitoyens (nes).*

*Nous savons que le poids des représentants des petites communes dans cette structure est marginalisé au détriment des plus grandes, aussi faut-il pour autant chercher à les ignorer sans se soucier de leurs attentes ?*

*Ma volonté sera de les écouter et de les aider dans leurs projets, car elles ne doivent pas devenir les « parents pauvres » de cette CDC au détriment des plus grosses. Trop souvent, elles ont le sentiment de supporter la charge générée par les investissements réalisés par quelques communes et transférés à la CDC.*

*Le président l'a affirmé la semaine dernière devant les maires, de nombreuses erreurs et choix ont été commis dans ce dernier mandat. Est-ce un aveu d'échec, ou simplement la sollicitation de la clémence du conseil ?*

*Les dysfonctionnements de cette structure, évoqués par de nombreux maires la semaine dernière, ne sont-ils pas, comme je l'ai moi-même soulevé, dû à une certaine « boulimie » d'intégration de compétences ?*

*En avons-nous les moyens humains, structurels et financiers ? Au regard des finances, qu'on nous annonce saines, il semblerait qu'elles doivent leur salut au recouvrement fiscaux de quelques entreprises. Si cela est vérifié, est-ce tenable pour le futur ?*

*Le confinement aura inéluctablement des incidences sur nos recettes fiscales.*

*Comment compenser ces pertes pour honorer nos investissements en cours et attendus par nos collectivités ? On le voit déjà, différer les travaux de voirie d'une année sur l'autre faute de moyens, ne va pas améliorer la situation. La gestion des déchetteries où il est demandé aux maires limitrophes de se débrouiller pour assurer l'ouverture aux usagers.*

*Alors je vous le dis, il faut arrêter de faire comme avant et revoir collectivement nos choix stratégiques pour le territoire. Il faut arrêter les prises de compétences et consolider les existantes. Je refuserai la mise en place du PLUI qui supprime aux élus communaux, la liberté d'aménager leur territoire communal comme ils le souhaitent.*

*Aussi devant cette accumulation d'échecs et de choix hasardeux, il nous faut repenser notre fonctionnement au regard de nos ressources humaines, structurelles et financières. C'est pour cela que je vous proposerai un AUDIT pour connaître la réalité de nos ressources actuelles et envisager collectivement avec l'ensemble des communes, l'avenir sous de bons auspices...*

*Pour atteindre cet objectif, je vous propose huit commissions suivantes :*

- ✓ Finances*
- ✓ Ressources humaines*
- ✓ Affaires économiques et Emploi*
- ✓ Aménagement du territoire, Cohésion territoriale, Mobilités et Habitat.*
- ✓ Culture, Tourisme, Sport*
- ✓ Enfance, Jeunesse, Santé et Enseignement*
- ✓ Environnement, Déchets, Cycle de l'eau et transition écologique.*
- ✓ Voirie et Espaces Communs*

*Enfin mes chers collègues, je sais que dans vos collectivités respectives c'est la même démarche qui vous anime.*

*Le bon sens, une gestion rigoureuse, un développement équitable de nos services sur l'ensemble du territoire ainsi qu'un développement économique et dynamique, doivent nous permettre de mettre en valeur tous les atouts d'attractivité de notre territoire et ce, avec une fiscalité raisonnée.*

*Le destin de cette CDC est entre vos mains. De votre décision, découlera le dynamisme de votre exécutif pour les 6 ans à venir ».*

*Monsieur Franco prend la parole :*

*« Alors que nous nous apprêtons à installer l'équipe qui pilotera notre Communauté de communes pour les 6 années à venir, et que j'ai l'honneur de présenter ma candidature à la Présidence de notre assemblée, je souhaite, en quelques phrases, vous faire partager ma vision des choses et vous dire quelles ambitions je défends pour le Val de Sarthe.*

*Deux ou trois mots, d'abord, sur l'homme. J'ai une formation initiale de comptable et j'ai fait l'essentiel de ma carrière professionnelle dans les assurances. Je vis aujourd'hui maritalement et j'ai la chance d'être le père de 4 enfants. Une expérience qui, comme pour tous les parents et grands-parents présents dans la salle ce soir, vient nourrir chaque jour ma vie d' élu. Maire d'Étival-lès-Le Mans depuis 2008, j'ai été réélu il y a quelques jours. Sur le plan communautaire, j'ai été Vice-président du Val de Sarthe en charge des finances lors du mandat 2008-2014 puis Président pendant le mandat suivant. Un mandat qui restera comme l'un des plus délicats de ces dernières décennies pour le bloc communal tant les bouleversements réglementaires et territoriaux ont été nombreux et lourds de conséquences. Dans ce contexte où l'intercommunalité est souvent subie plutôt que choisie, il faut tout de même rappeler que le Val de Sarthe fait figure d'exception avec l'adhésion de 5 communes supplémentaires en une dizaine d'années, en dehors de toutes les obligations liées aux schémas de coopération intercommunale. Spay, Guécélard, Malicorne-sur-Sarthe, Mézeray puis Cérans-Foulloutourte sont tour à tour venues renforcer notre Communauté dans le cadre de démarches volontaires et dynamiques. C'est le signe indéniable de la vitalité et de l'attractivité du territoire. Ma candidature s'appuie bien sûr sur les douze années que j'ai passées au cœur de l'exécutif intercommunal. Douze années riches de projets structurants menés à bien, douze années de consolidation de notre Communauté, douze années pendant lesquelles j'ai toujours cherché à développer l'esprit communautaire. Un esprit de coopération, d'adaptation aux situations nouvelles. En tant qu'élus de terrain, vous savez bien, nous savons bien, tous, que les Communes considérées individuellement peuvent parfois avoir des intérêts à agir différents les uns des autres. Pour autant, le sort des Communes d'une même intercommunalité est lié, imbriqué, avec celui de ses voisines. Et au bout du bout, ce qui les rassemble est bien plus fort que ce qui les divise. Pour être efficace, pour profiter à l'ensemble du territoire, la coopération doit s'appuyer sur la confiance. Une confiance construite sur le socle commun de la solidarité et qui nous réunit par-delà nos différences.*

*Il n'est pas simple aujourd'hui de tracer des perspectives immédiates. Compte tenu de la crise inédite et violente dont le pays commence à peine à sortir, nous ignorons quelles seront nos ressources dans les mois qui viennent. Et peut-être devons-nous faire face à des instabilités importantes. Mais une chose est sûre : il vaut mieux affronter l'avenir avec une situation financière saine comme celle de la Communauté de communes du Val de Sarthe. Notre faible endettement, notamment, sera un atout majeur.*

*L'économie est essentielle, mais elle n'est pas tout. Je crois aussi que nous devons lutter contre des tensions écologiques, sociales et démocratiques. Et pas seulement à l'échelle nationale ou internationale. Localement, sur nos territoires périurbains et ruraux, nous devons prendre à bras-le-corps ces tensions et engager les nécessaires transitions qu'elles réclameront. Je suis convaincu que ce portage des transitions, qui revient aux élus locaux que nous sommes, devra passer par une co-élaboration des projets avec les habitants. C'était du reste l'esprit de notre opération « Val de Sarthe 2038 » organisée à la fin de l'année 2019. En partageant des constats, en enrichissant une vision mutuelle des enjeux, nous avons produit un matériau qui pourra former une base solide pour élaborer le projet communautaire de la mandature qui s'ouvre. Santé, énergies, ressources naturelles, mobilité, place des habitants dans les instances de décision... les sujets sont cruciaux et passionnants. Cruciaux par qu'il est question de l'avenir de nos enfants, passionnants parce qu'il nous faudra mobiliser notre intelligence collective. C'est tout le sens de ma candidature ce soir. Me mettre au service d'un territoire et de ceux qui y vivent, travailler, sans esprit partisan, avec toutes les bonnes volontés engagées dans ce mandat, construire les meilleurs compromis possibles, animer une équipe sincère, loyale et volontaire, afin que le Val de Sarthe développe ses potentiels et reste une Communauté qui invente ».*

Monsieur Pierrieau fait procéder au vote, par scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 46

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 44

Majorité absolue : 23

Ont obtenu :

- Monsieur Emmanuel FRANCO : 30 voix (trente voix),
- Monsieur Luc-Marie FABUREL : 14 voix (quatorze voix).

Monsieur Emmanuel FRANCO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Date de Convocation

29/05/20

L'an Deux Mille Vingt

**Le 04 juin, à 20 H 30**

à Spay

Le conseil de communauté, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur FRANCO.

Nombre de Conseillers

En exercice : **46**

Présents : 45

Votants : 46

**Etaient présents :**

M<sup>mes</sup> ALINE, BAYER, BOURNEUF COURTABESSIS, BRETON, CORBIN, COUET, DELAHAYE, EL IRARI, FERRAND, GARNIER, HARDOUIN, LEBATTEUX, MENAGE, MOUSSAY, ~~PASQUIER-MARTIN~~, QUEANT, ROGER, SCHMITT, SURUT, TAUREAU.

MM. D'AILLIERES, AVIGNON, BERGUES, BOISARD, BOURMAULT, BRETON, CHALUMEAU, CORBIN, COYEAUD, DESPRES, FABUREL, FONTAINEAU, GARNIER, JARROSSAY, HEULIN, LECERF, LEPROUX, MAZERAT, MECHE, PANETIER, PAVARD, PIERRIEAU, SIGUST, TELLIER, VIOT,

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient excusés :** M<sup>me</sup> PASQUIER-MARTIN M<sup>me</sup> PASQUIER-MARTIN qui donne pouvoir à M<sup>me</sup> MOUSSAY.

**Secrétaire de séance :** M. AVIGNON Jean-Yves.

**Etaient également présents :** Mme LEFEUVRE Florence, Directrice Générale des Services, Mr VERNASSIERE Mickaël, Directeur Général Adjoint et Mme LANCIEN Delphine, Rédactrice.

**OBJET : Détermination du Nombre de Vice-présidents**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-10,

Le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % (arrondi à l'entier supérieur) de l'effectif total du conseil ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents. Donc, pour une assemblée de 46 conseillers, le nombre de Vice-présidents est de 10 maximum.

Le conseil de communauté peut toutefois, à la majorité des deux tiers (31 conseillers), fixer un nombre de Vice-présidents supérieur sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze. Donc, pour une assemblée de 46 conseillers, le nombre de Vice-présidents est de 14 maximum.

Monsieur le Président propose de fixer le nombre de Vice-présidents à 7.

Monsieur Fontaineau fait part à nouveau de sa remarque faite lors de la dernière réunion des Maires. Il dit qu'avec Mesdames Roger et Couet, ils avaient souhaité marquer politiquement cette problématique de santé auprès des habitants dans ce nouveau mandat. Il est pour la création d'une Vice-présidence dédiée.

Madame Roger pense qu'il serait bien qu'un Vice-président chargé de la santé soit nommé ce soir.

Madame Couet précise que le travail engagé doit être poursuivi voire renforcé dans ce mandat, afin que les habitants sachent que les élus travaillent sur cette problématique de démographie médicale. Par contre, elle indique qu'une Vice-présidence n'est pas forcément nécessaire pour effectuer le travail.

Monsieur Tellier rappelle que c'est un enjeu important pour la Communauté de communes et qu'il faut absolument la reprise de ce chantier car c'est urgent, les Communes rencontrant des difficultés à trouver de nouveaux médecins. Il proposera un groupe de travail santé sur un mode projet.

Monsieur Faburel souhaite que soient séparées les finances et les ressources humaines car il craint que l'effet financier l'emporte sur le recrutement de personnels qualifiés.

Monsieur le Président espère de la part de Monsieur Faburel un regard moins négatif sur la Communauté de communes. Il rappelle qu'il est nécessaire de travailler ensemble, d'avoir des débats plus constructifs et ne pas critiquer pour critiquer. Il mentionne que le territoire a besoin d'intelligence collective. Il dit avoir été surpris par la candidature de Monsieur Faburel alors qu'elle n'a pas été annoncée lors de la réunion des Maires.

Monsieur Faburel répond que si Monsieur le Président réagit ainsi, c'est qu'il a ciblé les faiblesses de cette gouvernance. Il interdit au Président de lui faire un procès d'intention. Il précise qu'il a une expérience de 27 ans en tant qu'élus en intercommunalité et je serai être critique quand il le faudra. Il dit qu'il aura 6 ans pour étayer sa pensée et qu'il sera un élu attentif. Il fait remarquer que la gouvernance de la Communauté de communes n'est pas la chasse gardée de Monsieur le Président. Il pense que les Communautés de communes fonctionnent de la même façon et que derrière, il y a des hommes tous différents. Il rappelle que les élus ont le droit de s'exprimer. Par ailleurs, il précise que le Président a fait par de sa candidature devant l'assemblée des Maires et qu'il fait lui la sienne devant tous les conseillers communautaires.

Monsieur le Président revient sur la proposition de Vice-présidence en santé. Il pense qu'il n'y a pas assez de matière pour avoir une Vice-présidence sur tout le mandat. Il propose plutôt de travailler en mode projet entre élus issus de commissions communautaires différentes.

Monsieur Fontaineau dit que c'est un sujet unique. Il souhaiterait que cette Vice-présidence ou groupe de travail ait une durée d'un an, cela voudrait dire que les élus ont enfin trouvé une solution. Mais au contraire, il pense que 6 ans de mandat ne suffiront pas à résoudre ce problème.

Monsieur le Président met au vote la proposition retenue lors de la réunion des Maires soit la création de 7 Vice-présidences.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, par 44 voix pour et 2 voix contre, décide la création de 7 postes de Vice-présidents.

Monsieur le Président informe le conseil que désormais, nous parlons de conférence des Maires et non plus de conseils stratégiques.

### **OBJET : Élection des Vice-présidents et des autres membres du Bureau**

L'article 6 des statuts de la Communauté de communes dispose que « Le Bureau est composé du Président et des Vice-présidents ».

Lors de ce premier conseil, il n'est donc pas possible d'élire d'autres membres du bureau. Dans l'hypothèse où le conseil de communauté souhaiterait retenir cette option, il faudrait procéder à un changement de statuts.

L'élection des Vice-présidents sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu la décision du conseil de communauté de créer 7 postes de Vice-présidents,

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats à la Vice-présidence Finances / Ressources Humaines.

Monsieur D'Aillières souhaite prendre la parole :

*« N'ayant jamais exercé de mandat avant 2014, j'ai tout découvert.*

*Bien naïf, je pensais qu'avec la CDC, nous pouvions mutualiser plein de choses et faire d'importantes économies.*

*J'ai été très déçu. On m'avait prévenu, mais j'avais du mal à le croire.*

*Les CDC n'ont pas été créées pour mettre les communes sous tutelle en leur retirant leurs pouvoirs les uns après les autres.*

*Nos administrés sont très attachés à leur commune. Ils ne s'y trompent pas en disant que tout transfert les éloigne du décisionnaire et entraîne une augmentation des coûts.*

*Avec nos doubles casquettes, la situation est insupportable, nous ne savons plus quoi répondre. La gestion des déchetteries pendant la crise en est la parfaite illustration.*

*Si j'avais agi de la même façon, les 70 résidents du Foyer Logement, n'auraient pas mangé depuis le début du confinement.*

*La moitié des agents communaux (policiers, agents des services techniques, des écoles) ont accepté de continuer à travailler pour assurer la continuité du service public auprès de nos aînés.  
Prendre des compétences facultatives sans prendre le temps de faire des simulations budgétaires.  
Présenter un budget de fonctionnement déséquilibré et validé par le bureau (je vous rappelle en 2020, 487.000 € de déficit récurrent, certes couvert par des recettes exceptionnelles, mais qui ne peut en aucun cas l'être par emprunt).  
Pour l'avenir, baisse prévisible importante de la CVAE compte tenu de la crise sanitaire actuelle.  
Donc impossibilité de dégager de l'auto financement.  
Je suis très inquiet pour les années à venir.  
Aussi, refusant de cautionner de telles décisions, je ne me présenterai pas à la Vice-présidence de la commission Finances/Ressources Humaines ».*

Monsieur Tellier prend la parole :

*« Chers (ères) Collègues,  
J'ai toujours considéré que le concept de coopération intercommunale est un réel levier de développement harmonieux et équitable pour un territoire au service de ses habitants. Pour cela nous devons constamment mettre en synergie l'action communale et l'action communautaire, c'est-à-dire rechercher le niveau pertinent d'intervention du bloc communal, communes ou communauté de communes.  
C'est la raison pour laquelle dès mon élection en tant qu'élu municipal de Louplande en 1995, je me suis investi comme conseiller communautaire et ensuite Vice-président pendant 2 mandats en charge des affaires sociales et de l'emploi, compétence dont j'ai impulsé la création, car elle me tenait à cœur.  
Sur la dernière mandature, j'ai assuré la Vice-présidence en charge des ressources humaines et de la mutualisation.  
Cet engagement communautaire depuis maintenant 25 ans auprès de notre communauté de communes de Val de Sarthe, je l'ai assumé avec grand intérêt et passion.  
Au sein de notre communauté de commune, fonctionnent 2 structures de dialogue social, un CT et un CHSCT (comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail) depuis décembre 2018 dont j'ai assuré la présidence par délégation du président pendant 18 mois.  
Bien sûr, au cours de cette période, il y a eu des sujets importants avec des visions différentes complètement légitimes au regard du dialogue social entre le collège représentant les agents et le collège employeur. J'ai compris que dans ces périodes de débat, qu'il fallait surtout privilégier très largement l'expression de chacun, l'écoute, la concertation et aussi prendre le temps nécessaire à l'analyse des situations, indispensables pour définir une vision partagée permettant aux 2 parties de rapprocher leur point de vue et d'avancer positivement sur les différents dossiers.  
Cette posture, avec un esprit consensuel et rassembleur pour l'intérêt général, je vous la propose ce soir pour assurer avec responsabilité, cet enjeu que constituent les ressources humaines et les finances pour la réussite de notre politique communautaire en réponse aux attentes des habitants de notre territoire Val de Sarthe.  
Je vous remercie de votre attention ».*

Monsieur le Président fait procéder au vote au scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**➤ 1<sup>er</sup> Vice-président chargé des Finances et des Ressources humaines**

- Premier tour de scrutin
- Nombre de bulletins : 46
- Nombre de bulletins blancs : 13
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17
- Ont obtenu :
- M. D'Aillières Emmanuel : 1 voix (une voix)
- M. Coyeaud Jean-Marc : 1 voix (une voix)
- M. Faburel Luc-Marie : 1 voix (une voix)
- M. Tellier Noël : 29 voix (vingt-neuf voix)

M. Noël Tellier ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-président chargé des Finances et des Ressources humaines.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats à la Vice-présidence Aménagement du territoire / Mobilités / Transition écologique / Habitat.

Monsieur Mazerat prend la parole :

*« Xavier Mazerat, 50 ans, marié, 3 enfants. Mon épouse est Laurence Mazerat, peintre décoratrice sur porcelaine. Je suis co-gérant de société, Maire-adjoint à Malicorne sur Sarthe et j'étais Vice-président tourisme à la Communauté de communes lors du précédent mandat.*

*En préambule de mon propos, si vous me le permettez M. Le Président, je souhaitais adresser quelques remerciements aux élus de la communauté de communes, d'une part et au personnel communautaire, d'autre part.*

*Nous avons eu l'opportunité d'intégrer, avec la commune de Malicorne, la Communauté de communes Val de Sarthe en 2014. J'y ai découvert un E.P.C.I. complètement différent de celui que j'avais pu connaître auparavant avec une montée en puissance des compétences durant le mandat.*

*Merci aux élus de nous avoir accueillis en 2014 et de m'avoir fait confiance pour occuper la place de Vice-président à la commission Tourisme.*

*Il est vrai qu'aujourd'hui cette compétence n'aurait plus lieu d'être exercée seule, depuis l'arrivée de la loi Notre et le transfert de la compétence « Tourisme ». Je souhaite d'ailleurs bonne chance et bon vent à l'élu(e) qui prendra les rênes de la commission Culture-Enseignement-Sport-Tourisme. Je suis certain qu'il ou elle saura animer cette commission avec talent.*

*Merci également à l'ensemble du personnel de la Communauté de communes toujours disponible et à l'écoute.*

*Enfin, un merci tout particulier à Christelle Martin, responsable du service Culture-Tourisme, avec qui la commission et moi-même avons travaillé pendant 6 ans sur des dossiers importants : le professionnalisme de Christelle, son opiniâtreté, sa connaissance des dossiers nous ont toujours permis d'avancer dans le bon sens pour prendre les bonnes décisions. Merci à Christelle !*

*Alors pourquoi être candidat à la Vice-présidence sur la transition écologique, la mobilité, l'habitat et à l'aménagement du territoire ?*

*La transition écologique sera sûrement l'un des dossiers importants de ce mandat.*

*La crise inédite que nous venons de traverser nous oblige à avoir un regard différent sur nos modes de vie : nous avons amorcé, malgré nous, un virage « écologique » qui était plutôt une écologie punitive alors qu'il nous faut aujourd'hui une écologie d'adhésion. Cette écologie ne pourra pas se faire sans les habitants de notre territoire et il faudra coconstruire avec eux.*

*La mobilité et par exemple, l'autopartage avec l'aide du Pôle Métropolitain commence à faire des émules. Guécélard, Fercé, Etival, Malicorne ont amorcé ce à quoi doit ressembler demain notre territoire pour une plus grande mobilité et plus de facilités de déplacement pour nos habitants. D'autres communes de notre territoire ont-elles aussi commencé à réfléchir sur la problématique de la mobilité.*

*En parallèle, de nouveaux modes de vie sont apparus récemment : nos maisons sont devenues pour certains, nos lieux de travail (je veux parler du télétravail) : il y aura donc peut-être moins de déplacements ou tout du moins, des déplacements différents : il faudra en tenir compte également dans le projet des mobilités en Val de Sarthe.*

*Au cours du précédent mandat, nous avons développé et soutenu l'habitat dans de nombreuses communes et c'est une bonne chose : nous suivrons bien évidemment les dossiers en cours. La question se posera s'il faut continuer sur le même niveau d'engagement mais il sera également nécessaire de poursuivre notre volonté d'aide de l'amélioration de l'habitat ancien en lien avec le Pôle Métropolitain.*

*Enfin, le P.L.Ui., sur le précédent mandat, n'a pas remporté d'avis unanimes pour un tas de raisons et il faudra sûrement y retravailler avec l'ensemble des communes. Peut-être qu'au lieu d'imaginer le P.L.Ui. comme une contrainte, il sera utile de le voir comme un projet de territoire et s'appuyer sur le travail initialement engagé par l'ancienne commission pilotée par Jacqueline Benoist.*

*Si vous m'accordez votre confiance pour cette commission aux multiples facettes mais pour le coup, vraiment complémentaires, je désire lors de cette mandature, animer cette commission de façon vivante, mobilisatrice, stimulante pour nos collègues élus.*

*Je souhaite que les élus qui en seront membres se saisissent des dossiers à bras le corps et s'investissent sur les projets.*

*Pour terminer, je connais finalement que bien peu Sylvestre Baptista si ce n'est que de l'avoir croisé régulièrement dans les bureaux de la Communauté de communes. Mais j'en entends souvent parler*

*comme un responsable de service professionnel, pertinent et à l'écoute. J'aurais plaisir à travailler avec Sylvestre.*

*Merci à vous ».*

Monsieur le Président fait procéder au vote au scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

➤ **2<sup>ème</sup> Vice-président chargé de l'Aménagement du territoire, des mobilités, de la Transition écologique et de l'Habitat**

- Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 46

Nombre de bulletins blancs : 8

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

A obtenu :

- M. Mazerat Xavier : 38 voix (trente-huit voix)

M. Xavier Mazerat, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-président chargé de l'Aménagement du territoire, des mobilités, de la Transition écologique et de l'Habitat.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats à la Vice-présidence Economie / Emploi.

Madame Hardouin prend la parole :

*« Bonsoir à tous,*

*Pour ceux qui ne me connaissent pas, je m'appelle Katia HARDOUIN.*

*Je suis présidente d'une société d'informatique de 25 personnes au Mans et en Alsace.*

*J'entame mon deuxième mandat en tant qu'adjointe sur SPAY où je suis en charge des finances et de l'informatique de la commune, ainsi qu'à la CDC, où là aussi je siégeais à la commission finances.*

*Je suis aujourd'hui devant vous pour me porter candidate au poste de Vice-présidente sur la partie économie emploi.*

*Une communauté de communes avec 16 communes, des centaines d'entreprises, des milliers d'emplois qui sont aussi des milliers d'électeurs, voilà les acteurs qu'il faut faire jouer ensemble.*

*Ma position de dirigeante d'entreprise me permet, via mon réseau, d'être au contact avec toute sorte d'entreprise, du petit commerçant, seul, à la belle PME ou la filiale d'un grand groupe.*

*La communauté de communes du val de Sarthe se doit d'être un territoire accueillant pour les entreprises, pour favoriser le dynamisme, pour promouvoir l'emploi. Une entreprise sur notre territoire, se sont potentiellement des emplois à la clef, ce qui dynamise nos communes.*

*Je suis confrontée comme beaucoup de chef d'entreprise à un problème de recrutement, beaucoup de postes ne sont pas pourvus alors qu'il y a un certain nombre de citoyens sans emploi.*

*L'offre et la demande doivent être le plus possible en adéquation. Nous devons soutenir l'emploi, mettre en relation ces deux parties, cela me semble essentiel.*

*Grâce à mon expérience à Spay et à la CDC, je comprends les problèmes des municipalités et de la CDC.*

*Entreprise et collectivités sont deux mondes qui se connaissent très peu et se comprennent encore moins.*

*Aussi, je pense avoir le bon profil pour être ce trait d'union, cette ambassadrice, pour favoriser le dialogue et les initiatives entreprise CDC dans l'intérêt de tous et surtout de l'emploi ».*

Monsieur le Président fait procéder au vote au scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

➤ **3<sup>ème</sup> Vice-président chargé de l'Economie et de l'Emploi**

- Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 46

Nombre de bulletins blancs : 6

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

A obtenu :

- Mme Hardouin Katia : 40 voix (quarante voix)

Mme Katia Hardouin, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3<sup>ème</sup> Vice-présidente chargée de l'Economie et de l'Emploi.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats à la Vice-présidence Culture / Enseignement, Sport / Tourisme.

Monsieur Bergues prend la parole :

*« Je suis candidat, j'ai déjà occupé la fonction de Vice-président à la culture entre 2008 et novembre 2015, date à laquelle j'ai dû renoncer à ma mission suite à la recomposition du conseil communautaire car la commune de Fercé ne disposait plus que d'un siège de titulaire et mon successeur Alain Le Quéau a pris la relève avec efficacité.*

*Durant mes années de VP, avec la commission et les agents du service, j'ai lancé les fondations de la politique culturelle communautaire en :*

- développant le Centre d'art à MoulinSart et les résidences d'artistes
- dirigeant le comité de pilotage de l'étude de faisabilité d'un EEA pour remplacer l'école de musique actuelle qui avait débouché sur le vote de principe en février 2011 de la construction d'un nouvel équipement sur la règle des 3 tiers (autofinancement, subvention et emprunt)
- participé avec les élus de Malicorne au transfert du Musée de la Faïence (Musée de France) vers la Communauté de communes
- développé 6 éditions d'un festival de théâtre de rue en été sur le territoire en lien avec les communes
- contribué à la signature d'un contrat local d'éducation artistique avec la DRAC
- mis en place des partenariats avec le Puls'Art, le festival Les Photographiques ou encore avec l'École Supérieure des Beaux-Arts Tours Angers, qui existent encore.

*La culture, en pratique ou en spectateur, crée du lien social et est réductrice d'inégalités, elle est donc indispensable.*

*Quant au tourisme, fusionné dans la compétence, il est un levier pour le développement de notre territoire. Grâce au site de MoulinSart, à la tradition faïencière de Malicorne, aux bords de Sarthe, la Communauté de communes dispose d'atouts pour inciter les habitants locaux et plus lointains à découvrir nos richesses patrimoniales et naturelles.*

*Enfin, il faudra poursuivre collectivement la réflexion commencée sur le devenir de la piscine de la Suze.*

*Je vous remercie ».*

Monsieur le Président fait procéder au vote au scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

➤ **4<sup>ème</sup> Vice-président chargé de la Culture, de l'Enseignement, du Sport et du Tourisme**

- Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 46

Nombre de bulletins blancs : 12

Nombre de bulletins nuls : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

A obtenu :

- M. Bergues Philippe : 33 voix (trente-trois voix)

M. Philippe Bergues, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-président chargé de la Culture, l'Enseignement, du Sport et du Tourisme.

Monsieur Bergues souhaite remercier Monsieur Dhumeaux de lui avoir permis de se présenter à la Communauté de communes, en démissionnant de son poste de conseiller communautaire.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats à la Vice-présidence Education / Santé.

Madame Moussay prend la parole :

*« Je me présente, Elisabeth MOUSSAY. J'ai 47 ans, je suis mariée et j'ai 3 enfants.*

*Je suis Maire de Cérans-Foullentourte depuis peu après deux mandats, un de conseillère municipale et un d'adjointe aux affaires scolaires.*

*Je fus Vice-présidente à la communauté de communes du Val de Sarthe en charge de la compétence petite enfance, enfance et jeunesse de 2018 à ce soir. Expérience qui fut très enrichissante autant pour le travail avec les techniciens que pour le contact avec les partenaires sociaux et les échanges avec mes collègues élus.*

*C'est pourquoi, je me représente devant vous ce soir.*

*J'ai fait le choix d'arrêter mon activité professionnelle pour me consacrer à 100% à mes missions d'élus.*

*Etre Vice-présidente demande beaucoup d'investissement et de disponibilité.*

*La compétence Petite enfance, enfance, jeunesse est un investissement important pour la communauté de communes. Elle fait partie des points attractifs d'un territoire. Ses structures petite enfance et ses propositions d'accueil de loisirs pour l'enfance sur les vacances et pour la jeunesse sont autant de services recherchés par les familles qui viennent s'installer sur un territoire.*

*Ces compétences ne demandent qu'à être développées sur notre collectivité.*

*La santé est un enjeu majeur pour nos communes rurales qui sont en pénurie de médecins comme l'ont souligné plusieurs de mes collègues tout à l'heure.*

*Sur le dernier mandat, un travail a déjà été engagé et ne demande qu'à se poursuivre et à se développer.*

*Je n'aurais pas d'autre prétention que de poursuivre le travail déjà engagé sur ce dernier mandat. Développer les collaborations avec les partenaires sociaux, améliorer le service aux familles en accroissant les actions en lien avec la parentalité, proposer une offre de loisirs cohérente sur tout le territoire et en amenant l'accès aux soins pour tous.*

*Tout cela en lien avec cette phrase qui est le thème du projet éducatif.*

*Apprendre à grandir en Val de Sarthe.*

*Merci de votre attention ».*

Monsieur le Président fait procéder au vote au scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

➤ **5<sup>ème</sup> Vice-président chargé de l'Education et de la Santé**

- Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 46

Nombre de bulletins blancs : 8

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- Mme Delahaye Delphine : 1 voix (une voix)

- Mme Moussay Elisabeth : 37 voix (trente-sept voix)

Mme Elisabeth Moussay, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 5<sup>ème</sup> Vice-présidente chargée de l'Education et de la Santé.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats à la Vice-présidence Déchets ménagers / Cycle de l'eau.

Monsieur Garnier prend la parole (discours non transmis).

Monsieur Faburel est également candidat mais ne souhaite pas s'exprimer.

Monsieur le Président fait procéder au vote au scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

➤ **6<sup>ème</sup> Vice-président chargé des Déchets ménagers et du Cycle de l'eau**

- Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 46

Nombre de bulletins blancs : 8

Nombre de bulletins nuls : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

- M. Faburel Luc-Marie : 11 voix (onze voix)

- M. Garnier François : 25 voix (vingt-cinq voix)

- Mme Taureau Catherine : 1 voix (une voix)

M, François Garnier ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-président chargé des Déchets Ménagers et du Cycle de l'Eau.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats à la Vice-présidence Voirie / Patrimoine.

Monsieur Pavard explique qu'il ne se représentera pas à la Vice-présidence Voirie / Patrimoine en raison du manque de moyens humains et financiers dans cette compétence.

Monsieur Bourmault prend la parole :

*« Je suis candidat à la Vice-présidence voirie patrimoine.*

*Cela fait 2 mandats que je suis membre de la commission voirie patrimoine. J'ai l'impression que nos demandes de budget et de personnel supplémentaire ne sont pas écoutées par les grandes instances. A moins que les informations ne remontent pas, par rapport à d'autres compétences où tout à l'air de bien fonctionner (exemple pour l'école de musique, il y avait une option qui a été actée en même temps que le projet, j'ai voté pour, c'était logique malgré un surcoût qui a été validé).*

*La voirie c'est ce qu'il y a de plus visible et de plus utilisée par les concitoyens de CDC et par d'autres pour se rendre au travail ou pour faire du footing, du vélo pour les sportifs ou plus simplement des promenades en famille. Nous l'avons d'ailleurs tous bien constaté lors du confinement. Donc c'est une compétence que nous ne devons pas négliger. Je dirais même plus que nous devons la revaloriser et la sécuriser pour le bien de tous.*

*De plus, des entreprises travaillent en sous-traitance, elles ont l'impression que leurs prestations sont acquises. Donc nous devons assurer plus de suivi de travaux, veiller à la rigueur sur ce qui est fait ou pas fait et veiller au paiement en conséquence. Pour cela, il nous faut des moyens financiers et humains en plus. Evidemment, cette compétence doit être gérée avec du personnel.*

*C'est pour ces raisons que je me présente.*

*Merci de m'avoir écouté ».*

Monsieur le Président fait procéder au vote au scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

➤ **7<sup>ème</sup> Vice-président chargé de la Voirie et du Patrimoine**

- Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 46

Nombre de bulletins blancs : 13

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- M. Bourmault Luc : 32 voix (trente-deux voix)

- M. Breton Pascal : 1 voix (une voix)

M. Luc Bourmault, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7<sup>ème</sup> Vice-président chargé de la Voirie et du Patrimoine.

## **OBJET : Charte de l'élu local**

Le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.5211-6 du C.G.C.T. prévoit que, lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le nouveau président doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du C.G.C.T.

Cette charte stipule :

- L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le Président a remis aux conseillers communautaires une copie de cette charte et des dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, de la sous-section 4 de la section 2 du chapitre V du présent titre dans les communautés urbaines, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions (notamment pour les communautés de communes, les articles L.5214-8, L.2123-1 à L.2123-3, L.2123-5, L.2123- 7 à L.2123-16, L.2123-18-2 et L.2123-18-4, ainsi que l'article L.2123-24-1 et pour les communautés urbaines, les articles L.5215-16 à 18 et L2123-1 et suivants).

## **OBJET : Délégations d'attributions du conseil de communauté au Président et au Bureau**

Conformément à l'article L.5211-10 du C.G.C.T. le Président, les Vice-présidents et/ou le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire.

Il est proposé que le Président et le Bureau reçoivent délégation du conseil communautaire, comme suit :

### ✓ Délégation au Président

- Passer les avenants aux règlements intérieurs de service ou tous les avenants aux autres documents relatifs à l'utilisation des biens de la Communauté de communes, hors conditions tarifaires.
- Intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice ou défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle. Autoriser, dans le cadre des opérations électorales, Monsieur le Président à représenter le conseil de communauté pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Adhérer au contrat de groupe assurance du personnel proposé par le C.D.G. 72.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services dont le montant est supérieur à 40 000 € H.T. et inférieur au seuil de publicité, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Ainsi que toute décision concernant la prolongation de délais et les avenants de transfert de titulaire de marché (y compris pour les marchés formalisés). Egalement les modifications financières et économiques aux marchés dans la limite des seuils autorisés, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Passer les contrats et conventions pour la reprise de matériaux en matière de déchets ménagers.
- Autoriser la collecte des ordures ménagères pour des usagers en dehors du territoire.
- Fixer la durée d'amortissement des biens et matériels acquis par la Communauté de communes.
- Signer les admissions en non-valeur d'un montant inférieur à 500 € H.T.

- Demander les subventions relatives aux projets communautaires.
- Créer, modifier, supprimer les régies comptables de recettes et d'avances nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
- Signer les conventions pour le paiement de prestations supérieures à 2 000 € ainsi que les conventions pour l'encaissement de recettes comprises entre 20 000 € et 100 000 € et celles versées en dédommagement d'un sinistre hors assurances d'un montant inférieur à 10 000 €.
- Rembourser toute activité payante en cas d'annulation totale ou partielle ou par interdiction administrative sans report de celle-ci.
- Dégrever toute activité payante en cas de décès ou de déménagement hors de la Communauté de communes ou lors d'une installation sur la Communauté de communes en cours d'année.
- Valider les remises gracieuses de pénalités de retard ou de chantier, d'occupation temporaire du domaine public ou de location de sites communautaires d'un montant inférieur à 500 € H.T.
- Accepter, au nom de la Communauté de communes, les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Signer les créances éteintes d'un montant inférieur à 3 000 €.
- Prendre toute décision relative à la création, la modification et la suppression d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor (C.D.F.T.) pour les régies d'avances et/ou de recettes.
- Prendre toute décision relative à une garantie pour le remboursement d'un prêt, engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoins, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.
- Signer les compromis de vente.
- Autoriser les conventions de servitude de passage.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €, y compris par mise aux enchères publiques.
- Passer les conventions liées à la mise à disposition de locaux, parcelles et chemins.
- Passer les conventions pour la mise à disposition individuelle de personnel non titulaire.
- Prendre toute décision relative à la création de poste pour du personnel temporaire ou saisonnier, et valider la gratification de stagiaires.
- Autoriser un agent à travailler à temps partiel sur autorisation et déterminer les conditions d'exercice de ce temps de travail partiel.

#### ✓ Délégation au Bureau

- Approuver les règlements intérieurs des services ou tout autre document relatif à l'utilisation des biens de la Communauté de communes.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services à compter du seuil de publicité et jusqu'au seuil formalisé pour les fournitures et les services et à compter du seuil de publicité jusqu'à 500 000 € H.T. pour les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Ainsi que toute décision concernant leurs modifications pour des montants, compris dans les fourchettes mentionnées ci-dessus, quels que soient l'objet, la nature, ou le mode de passation, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables de travaux, de fournitures et de services, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Procéder, dans les limites fixées par le conseil communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements ainsi qu'à la renégociation de la dette, prévus par le budget.
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil communautaire.
- Signer les admissions en non-valeur entre un montant de 500 € H.T. et un montant inférieur à 14 000 € H.T.
- Octroyer des subventions à des associations, n'ayant pas d'activité économique, dont le montant cumulé maximal est inférieur à 23 000 € par an, avec ou sans convention d'objectifs.
- Rembourser toute activité liée à une demande écrite et motivée des usagers des services communautaires.
- Valider les remises gracieuses de pénalités de retard ou de chantier, d'occupation temporaire du domaine public ou de location de sites communautaires entre un montant de 500 € H.T. et 2 500 € H.T.

- Attribuer un don à une collectivité ou à un établissement public (ou à son représentant désigné) lors d'une catastrophe naturelle dans la limite de 5 000 €.
- Rembourser à l'exploitant du bistrot guinguette de l'île MoulinSart les frais de fluides et de maintenance en dehors de la période d'exploitation.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- Rétrocéder les terrains, la voirie, les réseaux et les équipements annexes accueillant des logements sociaux aux Communes.
- Formuler les demandes correspondant à :
  - ✓ Toutes les autorisations d'urbanisme, notamment les permis de construire, d'aménager et de démolir.
  - ✓ Les autorisations de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public conformément aux règles du code de la construction et de l'habitation.
- Emettre un avis sur les P.L.U., P.L.Ui. et S.A.G.E.
- Emettre un avis sur les enquêtes publiques.
- Passer les conventions pour la mise à disposition individuelle de personnel titulaire.
- Procéder au recrutement des agents contractuels, en cas de jury infructueux, pour les candidatures statutaires à un emploi permanent, et prendre toute décision concernant les modifications de postes.
- Prendre toute décision concernant les conditions d'exercice d'un temps de travail partiel de droit.
- Prendre toute décision concernant les demandes de prise en charge de formation et des frais annexes.
- Déclarer les vacances de postes (pour les postes inscrits au tableau des emplois permanents) et élargir les grades de recrutement.
- Prendre toute décision relative à la modification des statuts des E.P.C.I. dont la Communauté de communes est membre (à l'exception des nominations) ainsi que l'adoption des rapports d'activités annuels.
- Autoriser l'adhésion à des organismes extérieurs (sauf pour ceux nécessitant une élection de conseillers communautaires).
- Autoriser les demandes de dérogation au repos dominical.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de donner délégation à Monsieur le Président de la Communauté de communes et au Bureau pour les attributions détaillées ci-dessus.

**OBJET : Désignation des conseillers au sein de la commission d'appel d'offres**

Monsieur le Président précise que la commission d'appel d'offres est composée du Président (membre de droit) ou de son représentant, de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste. L'élection des membres de la C.A.O. est donc un scrutin de liste.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public.

Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

La liste des candidats proposés pour la composition de la commission d'appel d'offres est établie comme suit :

<b>De droit Le Président</b>	<b>Proposition de candidats</b>	
	<b>5 Titulaires</b>	<b>5 Suppléants</b>
M. Emmanuel Franco	M. Jean-Paul Boisard	M. Bruno Corbin
<b>Représentant du Président</b>	M. Luc Bourmault	M. Jacques Sigust
M. Noël Tellier	M. Luc-Marie Faburel	M. Loïc Jarrossay
	M. François Garnier	M. Jean-Marc Coyeaud
	Mme Stéphanie Bayer	M. Yannick Heulin

La liste composée de Madame Stéphanie Bayer, Messieurs Jean-Paul Boisard, Luc Bourmault, Luc-Marie Faburel, François Garnier, ayant obtenu, l'unanimité des suffrages, ont été proclamés membres titulaires de la commission d'appel d'offres.

La liste composée de Messieurs Bruno Corbin, Jacques Sigust, Loïc Jarrossay, Jean-Marc Coyeaud, Yannick Heulin, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, ont été proclamés membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Monsieur Noël Tellier, ayant obtenu, l'unanimité des suffrages, est proclamé représentant de Monsieur le Président en cas d'indisponibilité.

Ensuite, Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal du conseil de communauté en date du 12 mars 2020. Le procès-verbal est adopté par 41 voix pour et 5 abstentions.

Il fait également part des Décisions du Président et du Bureau prises dans le cadre de la délégation d'attribution du conseil de communauté :

❑ **Décisions du Président prises dans le cadre de la délégation d'attribution du conseil de communauté**

✓ **Administration générale / Finances / Aménagement du territoire**

- Vu les divers ajustements de travaux à réaliser, signature d'un avenant n°1 avec l'entreprise EABS d'un montant pour l'entretien des espaces verts communautaires en 2020 comme suit : Plus-value de 4 946,13 € H.T.

✓ **Culture**

- Signature d'une convention avec l'association des Amis du musée jusqu'au 31 décembre 2021, afin de faire connaître les collections du musée, apporter un soutien aux animations auprès des publics, contribuer à l'enrichissement des connaissances des membres de l'association et du public et à l'enrichissement des collections sur les œuvres des ateliers de Malicorne, du XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles.

✓ **Economie**

- Signature d'un compromis de vente des lots J (2 265 m<sup>2</sup>) et K (2 328 m<sup>2</sup>) du Parc d'activités des Noës à Spay avec la Société ARBOR & SENS, au prix de vente de 23,05 € H.T. le m<sup>2</sup>, soit un total de 105 894,80 € H.T., frais d'acte en sus.

- Signature d'un compromis de vente du lot L (2 320 m<sup>2</sup>) du Parc d'activités des Noës à Spay avec la Société ABSYS, au prix de vente de 23,60 € H.T. le m<sup>2</sup>, soit un total de 54 752 € H.T., frais d'acte en sus.

✓ **Social**

- Recrutement d'un Adjoint d'animation (emploi non permanent), 1<sup>er</sup> échelon, afin d'assurer l'activité danse urbaine dans le cadre de l'Opération Tickets Sports et Culture le 15 avril 2020 (3h maximum).

- Signature d'une convention avec INALTA FORMATION, prestataire du Département, pour la mise à disposition d'un bureau dans l'espace communautaire, à titre gracieux, 1h30 par semaine, du 6 au 31 mars 2020, vu la demande du Département de centraliser les actions au plus près des publics en difficulté.

- Signature d'une convention avec la Commune de La Suze sur Sarthe pour la mise à disposition de ses équipements sportifs aux services Enfance et jeunesse communautaires jusqu'au 31 août 2020, à titre gratuit dans le cadre des créneaux horaires définis.

✓ **Environnement**

- Signature d'un avenant au contrat de reprise des papiers 1.11 avec les entreprises Maine Collecte Valorisation et Norske Skog Golbey comme suit : Baisse du prix de reprise minimum à 50 €/tonne à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, vu le contexte d'effondrement du marché mondial du papier-carton et la demande de négociation du prix de reprise par les entreprises.

- Recrutement d'un Adjoint technique (sur un poste permanent), 1<sup>er</sup> échelon, pour faire face un accroissement temporaire d'activité à la déchetterie de Guécélard le 9 mars 2020 (6h30 maximum).

✓ **Cycle de l'eau**

- Signature d'un contrat avec l'entreprise HRC pour des travaux de renouvellement de réseaux d'assainissement eaux usées et la reprise d'étanchéité de regards sur la Commune de Fillé sur Sarthe pour un montant de 229 992,40 € H.T.

✓ **Tourisme**

- Recrutement d'un Adjoint du patrimoine (emploi non permanent), 1<sup>er</sup> échelon, à temps complet, sur le site de l'île de MoulinSart, afin de renforcer l'équipe du 10 avril au 5 octobre 2020.

- Recrutement d'un Adjoint du patrimoine (emploi non permanent), 1<sup>er</sup> échelon, à temps complet, sur le site de l'île de MoulinSart, afin de renforcer l'équipe du 6 avril au 5 octobre 2020.

- Signature d'une convention d'occupation du domaine public fixant une redevance d'occupation dans le cadre de l'accueil d'exposants générant de recettes sur les sites de l'île de MoulinSart et du musée comme suit : Exposants-Produits de la bouche, alimentaires : 30 € le barnum (ou espace couvert/non couvert) de 9 m<sup>2</sup> et 50 € le barnum

(ou espace couvert/non couvert) de plus de 9 m<sup>2</sup> / Exposants-Artisanat : 15 € le barnum (ou espace couvert/non couvert) de 9 m<sup>2</sup> et 30 € le barnum (ou espace couvert/non couvert) de plus de 9 m<sup>2</sup>.

- Sollicitation d'une subvention auprès du Centre National du Livre dans le cadre de la manifestation « Partir en livre » 2020 sur le site de l'île de MoulinSart. Montant prévisionnel des dépenses : 1 940 €. Montant de la subvention sollicitée : 1 000 €.

✓ **Habitat**

- Garantie d'emprunt accordée à hauteur de 20 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 214 148 € souscrit par Sarthe Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer l'opération de construction de 2 logements à Chemiré le Gaudin.

✓ **Voirie**

- Recrutement d'un Agent de maîtrise (emploi non permanent), 11ème échelon, afin de renforcer l'équipe du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril 2020 (8h hebdomadaires maximum).

□ **Décisions du Bureau prises dans le cadre de la délégation d'attribution du conseil de communauté**

✓ **Administration générale/Finances/Aménagement du territoire**

- Location de 34,58 m<sup>2</sup> du bâtiment des services techniques situé zone de la Bodinière à Roëzé sur Sarthe au service eau potable à compter du 01/01/2020 au prix de 12 € T.T.C. le m<sup>2</sup>.

- Location de 84,62 m<sup>2</sup> du bâtiment des services techniques situé zone de la Bodinière à Roëzé sur Sarthe au déchets ménagers à compter du 01/01/2020 au prix de 12 € T.T.C. le m<sup>2</sup>.

- Location de 68,81 m<sup>2</sup> du bâtiment des services techniques situé zone de la Bodinière à Roëzé sur Sarthe au service assainissement collectif à compter du 01/01/2020 au prix de 12 € T.T.C. le m<sup>2</sup>.

✓ **Culture**

- Recrutement d'un Assistant de conservation du patrimoine, 5<sup>ème</sup> échelon, sur le poste permanent de médiateur culturel au musée, à temps complet, pour une durée de 3 ans du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 24 février 2023.

✓ **Social**

- Validation de l'utilisation du compte personnel de formation par la responsable Petite enfance pour une journée de formation « Violences intrafamiliales : une redéfinition nécessaire » le 13 mars 2020 à Orvault (44) délivrée par l'organisme de formation FORSYFA. Montant : 75 €.

- Recrutement d'un Animateur, indice majoré 488, sur le poste permanent de responsable jeunesse, à temps complet, pour une durée d'un an à compter du 20 avril 2020 au plus tard.

➤ **Informations Diverses :**

Pour information, les réunions de bureau et de conseil de communauté seront fixées le jeudi (sauf exception).

<b>2020</b>	<b>Bureau</b>	<b>Conseil</b>	<b>Autres</b>
Juin	16 juin (mardi)	25 juin	

L'ordre du jour étant épuisé, les membres ont signé après lecture

	<b>Signature</b>		<b>Signature</b>
MECHE Charlie		BOURNEUF-COUTABESSIS Véronique	
MENAGE Edith		CHALUMEAU Jacky	
MOUSSAY Elisabeth		FONTAINEAU Hervé	
<del>PASQUIER MARTIN Cécile</del>		BAYER Stéphanie	
PIERREAU Roger		LEPROUX Joël	
DESPRES Mickaël		GARNIER François	
PAVARD Michel		SCHMITT Fabienne	
CORBIN Bruno		SIGUST Jacques	
FRANCO Emmanuel		TAUREAU Catherine	
QUEANT Marie-Paule		BOISARD Jean-Paul	
BERGUES Philippe		BOURMAULT Luc	
FABUREL Luc-Marie		AVIGNON Jean-Yves	
SURUT Brigitte		HARDOUIN Katia	
CORBIN Nathalie		JARROSSAY Loïc	
EL IRARI Souad		LEBATTEUX Karine	
HEULIN Yannick		D'AILLIERES Emmanuel	
PANETIER Thierry		ALINE Maïthé	
VIOT Alain		BRETON Pascal	
GARNIER Claudette		BRETON Sabrina	
TELLIER Noël		COYEAUD Jean-Marc	
FERRAND Véronique		DELAHAYE Delphine	
MAZERAT Xavier		COUET Martine	
ROGER Carole		LECERF Fabien	